

Règlement Particulier des Epreuves (RPE) Saison 2025/2026

CRITERIUMS LOISIRS **Gérés par le CD91**

Art. 1 – Généralités

Le RPE LOISIR utilisé en 2024-2025 est reconduit pour la saison 2025-2026.

Art. 2 - Licences des joueurs

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les Joueurs	
Compét'Lib	Oui
Compétition (ces règles s'appliquent également pour les joueurs ayant une licence compétition dans un autre GSA.)	Oui pour un joueur évoluant en championnat départemental Toléré pour un évoluant en championnat Régional (Régional 1 ou 2) mais limité à un seul joueur inscrit sur la feuille de match . Interdit pour un joueur évoluant en championnat Pré National ou supérieur.
Catégories autorisées	M21, sénior M18 avec Simple Surclassement.

Nota : Ces règles s'appliquent également pour les joueurs ayant une licence compétition dans un autre GSA.

Art. 3 - Constitution des collectifs et des équipes

Le 1^{er} **match de chaque joueur** affectera le joueur à une équipe pour la saison.

Pour les championnats Mixte, sur le terrain, il faudra en permanence (donc hors libéro en 6 x 6) :
minimum **1 Fille en 4 x 4** et minimum **2 Filles en 6 x 6**

Art. 4 – Critériums LOISIR MIXTE

TOUS les MATCHS se joueront obligatoirement en 2 sets gagnants de 25 points.

En fonction du nombre d'équipes engagées cette saison, les critères retenus par la CDS91 sont :

LOISIR 4X4 MIXTE
 X4A LOISIR CRITERIUM 4X4 MIXTE - POULE A
 X4B LOISIR CRITERIUM 4X4 MIXTE - POULE B
 X4C LOISIR CRITERIUM 4X4 MIXTE - POULE C
 X4D LOISIR CRITERIUM 4X4 MIXTE - POULE D
 X4E LOISIR CRITERIUM 4X4 MIXTE - POULE E
LOISIR 6X6 MIXTE
 LX6 LOISIR CRITERIUM 6X6 MIXTE

Art. 5 – Calendrier

Plage d'implantation autorisée	Lundi au Vendredi : 19h30 - 23h00 Samedi : 10h00 - 12h00 Dimanche 10h00 – 12h00
Modification d'implantation autorisée	Oui
Accord de la Commission Sportive obligatoire	Oui
Début du championnat 4 x 4	A partir du 06/10/2025
Début du championnat 6 x 6	A partir du 13/10/2025

Note : les championnats 4 x 4 et 6 x 6 sont prévus en alternance (par exemple : semaine impaire pour le championnat 4 x 4, semaine paire pour le championnat 6x6).

Art. 6 - Résultats

Communication des résultats

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	GSA recevant
Saisie des résultats sur le site FFVB pour les rencontres, Et envoi de la FDM sur le site	Avant le lendemain 20h qui suivra la journée de compétition
En cas de non-respect des délais prévus, une amende HORS DÉLAIS sera appliquée à l'encontre du GSA recevant.	

Classement

Rencontre gagnée 2/0	3 points
Rencontre gagnée 2/1	2 points
Rencontre perdue 1/2	1 point
Rencontre perdue 0/2	0 point
Rencontre perdue par pénalité	moins 0 point
Rencontre perdue par forfait	moins 1 point

En cas d'égalité de points, le classement prend en compte :

- Nombre de victoires ;
 - Quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus ;
 - Quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus ;
- Par le plus petit nombre de décisions disciplinaires, pénalisations ou sanctions automatiques ayant frappé les équipes concernées durant la saison sportive.

Art. 7 - Formule sportive

La formule sportive des différents championnats sera finalisée après la fin des engagements en fonction du nombre d'équipe.

REGLEMENT SPORTIF 6 x 6 :

- Une équipe de volley-ball se compose de six joueurs sur le terrain : trois avants et trois arrières. La position des joueurs est généralement désignée par un numéro de 1 à 6 : 1 étant le joueur arrière droit (défenseur droit ou serveur), 2 l'avant droit (attaquant), 3 l'avant-centre (attaquant central), 4 l'avant gauche (attaquant), 5 l'arrière gauche (défenseur gauche), et 6 l'arrière-centre (défenseur central), ce qui donne cette configuration :

filet		
4	3	2
5	6	1

- Cette numérotation correspond à l'ordre de service lors du début de set. Le poste 1 est occupé par le premier joueur à servir. Le poste 2 correspond au joueur qui servira en deuxième, et ainsi de suite. Chaque joueur est tenu d'être à sa position lors de la mise en jeu de la balle. En revanche, dès la balle mise en jeu, les joueurs sont libres de se déplacer sur le terrain à leur guise, mais les joueurs arrière ne peuvent attaquer qu'en dehors des trois mètres et ne peuvent contrer ; en fait, dès qu'ils sont dans la zone d'attaque, ils ne peuvent pas renvoyer une balle de l'autre côté si le contact a lieu avec la balle entièrement au-dessus du filet.
- Les joueurs de l'équipe qui récupèrent le service font une rotation dans le sens des aiguilles d'une montre. Le joueur P2 devient P1, etc.
- Positions relatives des Joueurs entre elles au moment de la frappe du ballon au service : Idem championnat compétition 6x6 (cf règlement FIVB)
- Libéro : Le libéro est autorisé
- Remplacements des Joueurs : le nombre de remplacements est de 6, selon les règles championnat compétition 6x6 (cf règlement FIVB)
- Jeu des joueurs :
 - des avants : le jeu des avants est traditionnel et pas limitatif
 - des arrières : le jeu des arrières est traditionnel (pénétration, attaque aux 3 m) et ils ne peuvent pas contrer ou attaquer au-dessus du filet dans la zone avant.

REGLEMENT SPORTIF 4 x 4 :

Les règles du jeu en 6X6 s'appliquent au jeu 4X4, sauf pour les points suivants :

- Composition des équipes : le nombre de Joueurs sur le terrain est de 4 avec un maximum de 4 remplaçants.
- Positions des Joueurs et numérotation :
 - la position 1 sera celle du Joueur arrière (joueur au service),
 - la position 2 sera celle du Joueur avant droit,
 - la position 3 sera celle du Joueur avant-centre,
 - la position 4 sera celle du Joueur avant gauche.
- Positions relatives des Joueurs entre eux au moment de la frappe du ballon au service : Les Joueurs avant, de chaque équipe, doivent se positionner dans l'ordre 2, 3, 4 de droite à gauche du terrain (en regard du filet), le Joueur arrière de l'équipe en réception doit se positionner en arrière des 3 Joueurs avant.
- Remplacements des Joueurs : le nombre de remplacements est de 6, ces remplacements sont libres sauf pour :
 - le Joueur de la position 1 qui ne pourra remplacer le Joueur de la position 2,
 - un joueur remplacé et sorti de l'aire de jeu ne pourra rentrer à nouveau sur le terrain qu'après au moins un échange de jeu terminé.
- Libéro : il n'y a pas de libéro.

Art. 8 - Particularité des GSA ayant 2 équipes (ou plus) évoluant à ce même niveau de Critérium valable pour les 4 x 4 et 6 x 6

Pour un GSA présentant 2 équipes (ou plus) dans ce niveau de Critérium, la règle équipe 1 / équipe 2 s'applique, mais dans les 2 sens (avec 3 journées de championnat sans jouer pour un joueur de l'équipe 1 qui pourrait jouer dans l'équipe 2, mais également pour un joueur de l'équipe 2 vers l'équipe 1).

Les collectifs équipe 1 et équipe 2 sont déterminés par la première inscription sur une feuille de match. Tout joueur dérogeant à cette règle entrainera la perte de la rencontre par pénalité.

Nous constatons, qu'il y a de moins en moins de féminines dans les critères. De ce fait **la CDS 91 fera une tolérance d'une même féminine dans chacun des critères (4 x 4 ou 6 x 6) proposés dans la limite de 3 participations maximums pour l'année.**

Art. 9 - Droits d'engagement et amendes

Le montant de l'engagement pour chaque équipe évoluant en championnat Loisirs reste lié à leur comité d'attachement.

Le montant des amendes est de 25% des tarifs de la LIFVB (MAD 2025/2026) facturé par le CD organisateur.

Art. 10 – Ballon / Terrain

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	10
Nombre de ballon pour la rencontre	1
Dimension du terrain	9 m X 18 m
Hauteur du filet	Masculin : 2.43 Féminin : 2.24 Mixte : 2.35

Art. 11 - Feuille de match

Seules les licences « Compet'Lib » et « Compétition Volley-ball » permettent l'inscription d'un joueur(se) sur la FDM.

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre) doivent être titulaires d'une licence « Compet'Lib », « Compétition Volley-ball » ou d'une licence « Encadrement ».

L'enregistrement des équipes doit être terminé avant l'heure de début de la rencontre. Les Joueurs seront inscrits dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe ne peut justifier de la qualification de ses Joueurs, elle sera déclarée FORFAIT.

Afin de permettre de ne pas pénaliser les participants présents le jour des matchs :

- les équipes sont autorisées à 2 reprises dans la saison à évoluer avec une équipe incomplète d'un joueur sous réserve que la mixité ne soit pas remise en cause par l'incomplétude. A la 3^{ème} fois, le FORFAIT sera appliqué.

Une équipe qui ne se présente pas est déclaré forfait (amende intégrale et point(s) de pénalité) (art 12 du présent RPE).

Nombre maximum de joueurs sur la FDM en 4 x 4	8
Nombre maximum de joueurs sur la FDM en 6 x 6	12

Art. 12 - Arbitrage

L'arbitrage est organisé par le GSA recevant.

Les arbitres officiels et les arbitres en formation sont les bienvenus (bénévolement) sur ces rencontres.

Chaque équipe peut utiliser **2 Temps Mort de 30 secondes** par set. Pas de temps mort technique.

Art. 13 - Forfait

En cas de forfait d'une équipe lors d'une journée de championnat, le GSA recevant est dans l'obligation de notifier le forfait sur la feuille de match et également lors de la saisie des résultats sur le site fédéral (2/F : 25/00 – 25/00).

Art. 14 - Forfait général

Les équipes se trouvant dans l'un des cas suivants sont déclarées « forfait général » et se voient appliquer une amende dont le montant est fixé dans le MAD 2025/2026 :

- | perte de TROIS rencontres par forfait,
- | perte de DEUX rencontres par forfait et de DEUX rencontres par pénalité,
- | perte d'UNE rencontre par forfait et de QUATRE rencontres par pénalité,
- | perte de SIX rencontres par pénalité.

La décision d'un forfait général est une décision du domaine réglementaire et appartient à la CDS91.

Lorsqu'une équipe d'un GSA est exclue par forfait général du championnat interdépartemental, les points acquis ou perdus contre cette équipe sont annulés.

Le forfait général d'une équipe dans le championnat interdépartemental entraîne automatiquement son retrait immédiat de l'épreuve.

Art. 15 – COUPE de France COMPETLIB

Comme pour la saison 2024/25, le CDS91 réalisera une phase départementale pour la coupe de France COMPETLIB, le règlement applicable à cette compétition sera repris de la formule du règlement national (en 2024/25 : compétition en 6x6 mixte, une fille obligatoire (hors libéro)... cf http://extranet.ffvb.org/data/Files/manuel_juridique/2024-2025/FFvolley_RPE_Competlib_2025-26.pdf).

L'ouverture des engagements sera réalisée le 15/10/25 jusqu'au 05/11/25.

Une seule inscription par club (l'effectif pour cette compétition peut être différent par rapport à l'équipe engagé en championnat). L'effectif est limité à 12 joueurs/joueuses.

Une formule sportive sera proposée suite à l'inscription avec une phase finale le dimanche (ADU). Le vainqueur de cette phase finale sera désigné à la ligue pour la phase régionale de la compétition qui aura lieu le dimanche 10 mai.

En cas de forfait du vainqueur, la place au tournoi de la phase régionale sera proposée au second du tournoi.

Le comité reste en attente des informations du règlement national pour finaliser le règlement de cette compétition.